

## **LISTE DES PIECES A FOURNIR AU SERVICE DE L'ETAT-CIVIL**

### **Pour les futurs époux :**

- Pièces d'identités en cours de validité
- Justificatif de domicile ou de résidence (Quittance de loyer, facture EDF, etc.)

### **Époux français :**

- Extrait d'acte de naissance avec filiation moins de 3 mois (6 mois pour les DROM-COM)

### **Époux étrangers :**

- Acte de naissance intégrale moins de 6 mois
- Titre de séjour en cours de validité
- Fournir un certificat de célibat (capacité matrimoniale) qui doit être légalisé par autorités
- Fournir un certificat de coutume établie par les autorités étrangères

### **Les témoins :**

- Un minimum d'un témoin par époux et un maximum de deux témoins par époux.
- Présentation d'un titre d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité, passeport, etc.).

### **Pièces supplémentaires**

- Si un contrat de mariage est conclu, il faut fournir le certificat de notaire
- Si les époux ont eu des enfants avant le mariage, ils doivent présenter à la mairie les actes de naissance (de moins de 3 mois) et le livret de famille

